

Règlement Offre de bienvenue T1 2025

Article 1 : Principe de l'opération

La Carac organise du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 une offre promotionnelle de bienvenue sur une sélection de contrats de sa gamme :

- Carac Épargne Patrimoine
- Carac Épargne Protection
- Carac Épargne Génération
- Carac Épargne Solidaire
- Le PER Individuel Carac

La Carac offre jusqu'à 1 000 euros au nouvel adhérent, sous forme d'abondement en cas d'adhésion à Carac Épargne Patrimoine, Carac Épargne Protection, Carac Épargne Génération ou Carac Épargne Solidaire, et sous forme de chèques cadeaux multi-enseignes en cas d'adhésion au PER Individuel Carac.

- 50 euros si le versement initial est supérieur ou égal à 2 000 euros et inférieur à 10 000 euros,
- 100 euros si le versement initial est supérieur ou égal à 10 000 euros et inférieur à 50 000 euros,
- 500 euros si le versement initial est supérieur ou égal à 50 000 euros et inférieur à 100 000 euros,
- 1 000 euros si le versement initial est supérieur ou égal à 100 000 euros.

En cas d'adhésions multiples le même jour, seule la 1^{ère} adhésion enregistrée bénéficiera d'une récompense.

Cette offre est cumulable avec l'offre « Parrainage 2025 » en cours jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Dates de l'opération

Cette opération se déroule du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 inclus.

Sous réserve d'acceptation par la Carac, les dates prises en compte pour la validité des opérations d'adhésion seront les suivantes :

- La date de signature de la demande d'adhésion doit être comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2025 inclus
ET
- Le dossier d'adhésion complet (constitué de la demande d'adhésion signée, des pièces justificatives et du moyen de paiement) doit être réceptionné par la Carac avant le 15 avril 2025 (date du tampon de la poste faisant foi).

Article 3 : Conditions pour bénéficier de chèques cadeaux multi-enseignes de 50 euros, 100 euros, 500 euros ou 1 000 euros valables en France métropolitaine et dans les DROM-COM

En cas d'adhésion au PER Individuel Carac par un nouvel adhérent à la Carac, la Carac offre 50 euros, 100 euros, 500 euros ou 1 000 euros sous la forme de chèques cadeaux multi-enseignes sous réserve :

Règlement Offre de bienvenue T1 2025

- De la validité de l'adhésion au contrat PER Individuel Carac c'est-à-dire :

- Après acceptation de la demande d'adhésion par la Carac,
- Après un délai de 30 jours suivant la date de signature du bulletin d'adhésion par le nouvel adhérent,
- Et du respect des conditions pour bénéficier de l'opération promotionnelle « Offre de bienvenue T1 2025 ».

Ne peut bénéficier de 50 euros, 100 euros, 500 euros ou 1 000 euros sous forme de chèques cadeaux multi-enseignes :

- Toute personne déjà adhérente à la Carac pendant les dates de l'opération,
- Tout salarié de la Carac en poste pendant les dates de l'opération.

- L'envoi des chèques cadeaux multi-enseignes sera effectué par courrier recommandé dans un délai d'environ cinq mois après la date de signature du bulletin d'adhésion par le nouvel adhérent.

- La liste des enseignes est consultable sur la page suivante : <https://boutiques.cheque-cadhoc.fr/enseignes>

- Les chèques cadeaux sont valables uniquement en France métropolitaine et dans les DROM-COM (Départements Régions et Collectivités d'Outre-mer), sous réserve que le magasin soit affilié au réseau UpCadhoc.

Article 4 : Conditions pour bénéficier d'un abondement de 50 euros, 100 euros, 500 euros ou 1 000 euros

En cas d'adhésion à Carac Épargne Patrimoine, Carac Épargne Protection, Carac Épargne Génération ou Carac Épargne Solidaire par un nouvel adhérent à la Carac, la Carac offre 50 euros, 100 euros, 500 euros ou 1 000 euros sous la forme d'un abondement versé sur le contrat nouvellement souscrit sous réserve :

- De la validité de l'adhésion au contrat Carac Épargne Patrimoine, Carac Épargne Protection, Carac Épargne Génération ou Carac Épargne Solidaire c'est-à-dire :

- Après acceptation de la demande d'adhésion par la Carac,
- Après un délai de 30 jours suivant la date de signature du bulletin d'adhésion par le nouvel adhérent.

- Et du respect des conditions pour bénéficier de l'opération promotionnelle « Offre de bienvenue T1 2025 »

Ne peut bénéficier de l'abondement de 50 euros, 100 euros, 500 euros ou 1 000 euros :

- Toute personne déjà adhérente à la Carac pendant les dates de l'opération,
- Tout salarié de la Carac en poste pendant les dates de l'opération.

Règlement Offre de bienvenue T1 2025

Article 5 : Versement de l'abondement

L'abondement sera versé sur la garantie du nouvel adhérent dans un délai de 30 jours suivant la date de signature du bulletin d'adhésion (à la fin du délai de renonciation).

Pour les versements effectués sur les contrats multisupports Carac Épargne Génération ou Carac Épargne Patrimoine au titre de l'abondement lié à l'opération Bienvenue T1 2025, la répartition d'investissement choisie sera identique à celle du versement à l'adhésion.

La Carac se réserve le droit à tout moment de modifier, suspendre ou mettre fin à l'offre, moyennant la diffusion d'une information sur la page www.carac.fr/operations-promotionnelles.